



EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides - Monteux - Pernes-les-Fontaines - Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	6
Présents	40	Absents non représentés :	1
VOTANTS			46

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 07 février 2017, après convocation légale reçue le 1^{er} février 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, Mme Sandrine BRAUD, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEI, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEUR, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Véronique MURZILLI, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Karine CANDALE, (pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), Mme Sylviane FERRARO, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Gérard GERENT, (pouvoir donné à M. Rémy ARNAUD), M. Yannick LIBOUREL, (pouvoir donné à M. Jean-Claude DANY), Mme Nadia MARTINEZ, (pouvoir donné à M. Henri BERNAL), M. Alain MILON, (pouvoir donné à M. Jacques GRAU).

Etait Absent non représenté : M. Pascal BONNIN.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Sandrine BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Budget annexe primitif 2017 du service d'assainissement non collectif

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président indique à l'assemblée que par délibération en date du 7 février 2017, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat a délibéré pour créer une régie à autonomie financière pour gérer le SPANC, en a approuvé les statuts et a arrêté la composition du Conseil d'exploitation.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2224-1 et suivants,

VU les statuts de la Communauté de Communes le Sorgues du Comtat,

VU la délibération du Conseil Communautaire prenant un certain nombre de décisions relatives au Service Public d'Assainissement Non Collectif

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 16.02.2017
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Considérant l'obligation de créer un budget annexe primitif 2017 du service d'assainissement non collectif

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le budget annexe primitif 2017 du SPANC ci annexé

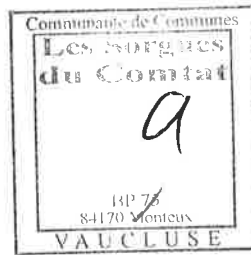


Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 16 09. 2017

BUDGET PREVISIONNEL 2017 SPANC

		Proposé 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 098,00
6063	Fournitures d'entretien et de petits équipements	-
6064	Fournitures administratives	350,00
6066	Carburant	300,00
61551	Entretien et réparations de matériel roulant	-
6156	Maintenance	-
618	Divers	48,00
6261	Frais d'affranchissement	400,00
012 CHARGES DE PERSONNEL		37 000,00
6215	Personnel affecté par la collectivité	37 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		120 000,00
6541	Admission en non valeur	-
658	Charges diverses de gestion courante	120 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		-
673	Titres annulés sur exercice antérieur	-
Total des dépenses d'exploitation :		158 098,00
		Proposé 2017
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		-
002	Excédent antérieur reporté	-
70 PRODUITS DES SERVICES		13 500,00
7062	Redevances d'assainissement non collectif	13 500,00
74 SUBVENTION		144 598,00
747	Subvention communautaire	13 328,00
748	Autres subventions d'exploitation (prime contrôles AE)	770,00
748	Autres subventions d'exploitation (aide gestion durable service AE)	500,00
748	Autres subventions d'exploitation (AE opération groupée TX 3000 € usagers)	120 000,00
748	Autres subventions d'exploitation (AE opération groupée TX 250 € spanc)	10 000,00
Total des recettes d'exploitation :		158 098,00

